

Droit p nal sp cial

Cours magistral

Fran ois FOURMENT

Professeur

Responsable p dagogique du M1 « Justice, proc s et proc dures »

Travaux dirig s

Mme Delphine CLEMENCEAU-HINDY et M. Sofian GOUDJIL

Pr sentation

Maquette – Programme(s) - Bibliographie

« (...) le droit p nal g n ral est la grammaire de la langue p nale,
dont le droit p nal sp cial fournit le vocabulaire »

Roger MERLE, Andr  VITU,
Trait  de droit criminel,
vol. 3 : *Droit p nal sp cial*,
par Andr  Vitu ;
 d. Cujas, 1981, p. 12, n  4

1^o) Le *Droit p nal sp cial* dans la maquette des enseignements des M1 « Justice, proc s et proc dures » et « Droit de la sant  - Droit priv  »

Enseignement fondamental :

Volume d'enseignement : 30h00 de cours magistral et 10 s ances de travaux dirig s

R gime d'examen : note de contr le continu et  preuve  crite de fin de semestre de 3 heures

Magistrature

Concours externe d'entrée à l'École nationale de la magistrature

A.- Les atteintes à la vie et à l'intégrité de la personne :

- les atteintes volontaires ;
- les atteintes involontaires ;
- la mise en danger ;
- le harcèlement moral.

B.- Les infractions contre les mœurs :

- le viol ;
- autres agressions sexuelles.

C.- Les atteintes à la dignité et à la personnalité :

- la discrimination ;
- la diffamation et l'injure ;
- la dénonciation calomnieuse ;
- la violation du secret professionnel.

D.- Les infractions contre la famille :

- abandon de famille ;
- délaissement de mineur ;
- non représentation d'enfant.

E.- Les atteintes aux biens :

- le vol ;*
- l'escroquerie ;*
- l'abus de confiance.*

F.- Autres infractions :

- le recel ;*
- le blanchiment ;*
- l'extorsion ;*
- la corruption ;*
- le faux et l'usage de faux ;*
- l'abus de biens sociaux.*

Barreau

Examen d'entrée au centre régional de formation à la profession d'avocat

- les atteintes volontaires et involontaires à la vie et à l'intégrité physique ;
- les infractions sexuelles ;
- le risque causé à autrui ;
- le délit de fuite ;
- *le vol, l'escroquerie, l'abus de confiance et le recel ;*
- *l'abus de biens sociaux et les infractions de corruption.*

Police nationale

Les concours externes de **commissaire de police** et d'**officier de police** ne comprennent pas d'épreuve renvoyant à un programme spécifique de droit pénal spécial.

¹ En caractères *italiques*, les infractions qui ne relèveront pas de l'enseignement de Droit pénal spécial mais, pour la plupart d'entre elles, de l'enseignement de Droit pénal des biens et des affaires (L3).

Gendarmerie nationale

Officier de la Gendarmerie nationale (concours « universitaire »)

a) Définition, objet et sources du droit spécial.

b) Les infractions contre les personnes :

Les infractions de nature purement corporelle :

- atteintes volontaires à la vie d'autrui (meurtre, empoisonnement) ;
- atteintes volontaires à l'intégrité d'autrui (violences) ;
- homicides involontaires ;
- atteintes involontaires à l'intégrité d'autrui.

Les infractions de mise en danger :

- mise en danger délibérée d'autrui (délit de risques causés à autrui) ;
- conduite en état alcoolique ;
- omission de porter secours à personne en péril.

Les infractions en matière de stupéfiants.

Les infractions de nature sexuelle :

- agressions sexuelles (viol et autres agressions, exhibition sexuelle, harcèlement sexuel) ;
- atteintes sexuelles non violentes sur mineur.

Les infractions contre l'enfant et la famille :

- non-respect d'obligations pécuniaires (abandon de famille) ;
- non-respect de l'obligation de garde (non-représentation d'enfant) ;
- atteintes à l'intégrité physique ou psychique ou à la moralité du mineur (privations d'aliments ou de soins, abandon moral, diffusion de messages pornographiques ou violents).

c) *Les infractions contre les biens :*

- *les incriminations fondamentales concernant les appropriations frauduleuses : vol, escroquerie, abus de confiance, recel de choses ;*
- *les destructions, détériorations et dégradations de biens.*

d) *Autres infractions :*

- *infractions contre les intérêts publics : faux et usage de faux, corruption active et corruption passive, prise illégale d'intérêt ;*
- *infractions en matière de sociétés : abus de biens sociaux.*

Administration pénitentiaire

Personnels de direction : directeur des services pénitentiaires

B. - Droit pénal spécial

1. Crimes et délits contre les personnes :

- crimes contre l'humanité ;
- atteintes à l'intégrité physique ou psychique ;
- atteintes aux intérêts moraux ;
- atteintes aux mineurs et à la famille.

2. Crimes et délits contre les biens :

- vol ;
- escroquerie ;
- abus de confiance ;
- recel et infractions assimilées ;
- atteinte aux systèmes informatisés de données ;
- blanchiment de l'argent

3. Atteintes à l'autorité de l'Etat, à la paix et à la confiance publique :

- terrorisme ;
- faux et usage de faux ;
- atteintes à l'administration commises par les personnes exerçant une fonction publique ;
- atteintes à l'administration commises par les particuliers (corruption et autres infractions) ;
- atteintes à l'action de la justice.

Personnels d'insertion et de probation : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

Le concours externe de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation ne comprend pas d'épreuve renvoyant à un programme spécifique de droit pénal spécial.

Protection judiciaire de la jeunesse

Directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse

Le concours externe de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation ne comprend pas d'épreuve renvoyant à un programme spécifique de droit pénal spécial.

Greffe

Directeur des services de greffe judiciaires (ex greffier en chef)

Le concours externe de greffier en chef ne comprend pas d'épreuve renvoyant à un programme spécifique de droit pénal spécial.

Administration des douanes et des droits indirects

Inspecteur des douanes

II- Droit pénal spécial :

A- Crimes et délits contre les personnes :

- crimes contre l'humanité ;
- atteintes à l'intégrité physique ou psychique ;
- atteintes aux intérêts moraux ;
- atteintes aux mineurs et à la famille.

B- Crimes et délits contre les biens :

- vol ;
- abus de confiance ;
- recel et infractions assimilées ;
- atteintes aux systèmes informatisés de données ;
- blanchiment de l'argent.

C- Atteintes à l'autorité de l'Etat, à la paix et à la confiance publique :

- terrorisme ;
- faux et usage de faux ;
- atteintes à l'administration commises par les personnes exerçant une fonction publique ;
- atteintes à l'administration commises par les particuliers (corruption et autres infractions) ;
- atteintes à l'action de la justice.

3°) Une bibliographie élémentaire de *Droit pénal spécial*

Code pénal

éd. Dalloz ou LexisNexis

Mémentos

J.-Ch. CROcq, *Le guide des infractions* ; Dalloz, coll. « Guide Dalloz »

J. LARGUIER, Ph. CONTE, St. FOURNIER, *Droit pénal spécial* ; Dalloz, coll. « Mémentos »

Cours, manuels et précis

C. AMBROISE-CASTEROT, *Droit pénal spécial et des affaires* ; Lextensoéditions, Gualino, coll. « Master »

Ch. ANDRE, *Droit pénal spécial* ; Dalloz, coll. « Cours »

Ph. CONTE, *Droit pénal spécial* ; LexisNexis, coll. « Manuel »

E. DREYER, *Droit pénal spécial* ; Ellipses, coll. « Cours magistral »

Th. GARE, *Droit pénal spécial* ; Larcier, coll. « Manuels »

A. LEPAGE, H. MATSOPOULOU, *Droit pénal spécial* ; PUF, coll. « Thémis »

V. MALABAT, *Droit pénal spécial* ; Dalloz, coll. « HyperCours »

J. PRADEL, M. DANTI-JUAN, *Droit pénal spécial* ; éd. Cujas, coll. « Référence »

M.-L. RASSAT, *Droit pénal spécial – Infractions du Code pénal* ; Dalloz, coll. « Précis-Droit privé »

M. VERON, *Droit pénal spécial* ; Sirey, coll. « Université »

Traité

R. MERLE, A. VITU, *Traité de droit criminel*, vol. 3 : *Droit pénal spécial*, par André VITU ; éd. Cujas, 1981

Encyclopédies

JurisClasseurs Pénal Code et Lois pénales spéciales ; LexisNexis

Répertoire de droit pénal et de procédure pénale ; Dalloz

Exercices

C. AMBROISE-CASTEROT, *Droit pénal spécial et des affaires* ; Lextensoéditions, Gualino, coll. « Exos LMD »

Chroniques de jurisprudence de droit pénal (spécial) in :

Recueil Dalloz (éd. Dalloz), revue hebdomadaire

La Semaine juridique, édition générale (éd. LexisNexis), revue hebdomadaire

Actualité Juridique pénal (éd. Dalloz), revue mensuelle

Droit pénal (éd. LexisNexis), revue mensuelle

La Gazette du Palais (éd. Lextenso), édition trimestrielle spécialisée « Droit pénal et procédure pénale »

Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé (éd. Dalloz), revue trimestrielle

Revue pénitentiaire et de droit pénal (éd. Cujas), revue trimestrielle
